

# DELIBERATION DU-CONSEIL-DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORCENAIS SEANCE DU 22 MAI 2024

Délégués en exercice : 22Délégués présents : 15Délégués Excusés : 6dont Pouvoirs : 6Délégués absents : 1Votants : 21

Date convocation: 16 mai 2024

Secrétaire de Séance : Jean-Luc DUBROCA

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux du mois de mai, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 16 mai 2024.

## Présents:

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY – Paul CARRERE – Anaïs CADIS (+ pouvoir de Claude LABORDE) – Yannick VILLATORO – Nathalie MOMEN – Isabelle CANTEGREIL – Rose Marie ABRAHAM – Christelle GUILHEMSAN (+pouvoir de Daniel BIREMONT) – Roxanne OLIVIER – Michel DOURTHE (+ pouvoir de Hélène COUSSEAU) – Martine GASTON – Jean-Luc DUBROCA (+ pouvoir de Didier PLANCKE) – Nicole DUCOUT (+pouvoir de Frédéric PRADERE) – Monique DUVIGNAU (+ pouvoir de Jean-Pierre REMY) – Marc GAILLARD.

### Absents avant donné pouvoir :

Claude LABORDE a donné pouvoir à Anaïs CADIS Daniel BIREMONT a donné pouvoir à Christelle GUILHEMSAN Hélène COUSSEAU a donné pouvoir à Michel DOURTHE Didier PLANCKE a donné pouvoir à Jean-Luc DUBROCA Frédéric PRADERE a donné pouvoir à Nicole DUCOUT Jean-Pierre REMY a donné pouvoir à Monique DUVIGNAU

Absents: Luc SCOGNAMIGLIO

#### N° 61/2024

Objet: Approbation de l'ordre du jour – séance du 22 mai 2024

Monsieur le Président informe que le point 2.8 « Vente de terrain à la Zone d'Activité du Massip à Morcenx-la-Nouvelle – S.A.S Morcenx HTB (groupe Valorem) » doit faire l'objet de précisions est par conséquent retiré de l'ordre du jour.

### N° 61/2024

## Objet : Approbation de l'ordre du jour – séance du 22 mai 2024

Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour ci-dessous aux délégués du conseil de la Communauté de Communes du Pays Morcenais :

## I – ADMINISTRATION GENERALE

- 1. Modification de la composition des Commissions « Urbanisme, Logement Habitat » et « Voirie, Pistes forestières, Bâtiments », « Développement économique, tourisme, développement durable » et « Transition écologique ».
- 2. Adhésion de la Communauté de Communes du Pays Morcenais à l'Etablissement Public Foncier Local Landes Foncier (EPFL)

# II - FINANCES

- 1. Attribution de subventions année 2024 pour l'acquisition de maillots pour l'école de football Club de Morcenx-la-Nouvelle Arengosse
- 2. Attribution des subventions 2024 des écoles de sport
- 3. Complément de subvention à l'Amicale des agents territoriaux du Pays Morcenais.
- 4. Convention Mission Locale année 2024.
- 5. Taxe de séjour 2025
- 6. Financement du poste de chef de projets « Petites Villes de demain 2024 »
- 7. Marché achat de services en télécommunication 2024 2025 Groupement de commandes
- 8. Vente de terrain à la Zone d'Activité du Massip à Morcenx-la-Nouvelle S.A.S Morcenx HTB (groupe Valorem)

## III - PERSONNEL

- 1. Détermination des taux de promotion au titre de l'avancement de grade année 2024.
- 2. Délibération portant création de trois emplois non permanents d'agent d'accueil pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour l'année 2024 Office de Tourisme et Médiathèque
- 3. Création d'un emploi permanent direction Médiathèque.

### IV - ECONOMIE

1. Convention avec la Région Nouvelle Aquitaine relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises

### V – URBANISME - PLUiH

1. Approbation de la convention d'assistance de l'ADACL pour mise à jour du PLUi-H à la suite du sursis à statuer commune de Morcenx-la-Nouvelle.

# VI – VOIRIE

1. Dévolution du marché travaux de voirie - Programme 2024-2025-2026 - choix de l'entreprise et signature du marché.

# VII – QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

 Décision N° 04/2024 DIA sur les communes de Morcenx-la-Nouvelle, Ygos-Saint Saturnin, Onesse-Laharie

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

APPROUVE l'ordre du jour tel que présenté ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc DUB

(111)

Morcenx-la-Nouvelle, le 22 mai 2024

Le Président

Jérôme BAYLAC-DOMENGET

Monsieur le l'ésistem certifie, sous sa responsabilité, le caractère exéquiere de cet acte et informe que conformément l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet http://telerecours.fr